

Bienvenue en Allemagne !

En raison de la pandémie du COVID 19, des dispositions spéciales s'appliquent à l'entrée en Allemagne. Si vous arrivez par avion ou si vous avez séjourné, dans les 10 derniers jours précédant votre entrée en Allemagne, dans une des zones à risque citées ci-dessous (zone à risque de base, zone à un taux d'incidence élevé ou zone à variantes du virus), vous devrez respecter certaines règles.

Informations pour les personnes vaccinées et rétablies :

Les attestations de vaccination et de convalescence peuvent remplacer une attestation du résultat négatif d'un dépistage virologique et exempter de la quarantaine d'entrée. Ce règlement ne s'applique pas après un séjour antérieur dans une zone à variantes du virus.

Questions relatives au coronavirus : <https://www.zusammengegencorona.de/informieren/basiswissen-zum-coronavirus/>

Vous avez reçu un SMS se référant au coronavirus ?

Depuis le 1^{er} mars 2021, les opérateurs de réseaux mobiles allemands envoient, par message court, des informations actualisées sur le coronavirus, publiées par le gouvernement fédéral, aux personnes entrant dans le pays, sur la base de l'article 36 (10) phrase 1 numéro 3 de la Loi sur la protection contre les infections en conjonction avec l'article 12 de l'ordonnance sur les conditions d'entrée en Allemagne dans le contexte du coronavirus. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données ici : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/einreise-sms/datenschutzhinweise.html>

Table des matières

- **Quelles sont les règles qui s'appliquent à moi ?**
- **Questions sur la quarantaine et les exceptions à la quarantaine obligatoire :**
- **À quoi dois-je faire attention pendant le voyage et pendant mon séjour en Allemagne ?**
- **Où trouver d'autres informations ?**

Quelles sont les règles qui s'appliquent à moi ?

Dans le graphique suivant, vous trouverez les obligations applicables dans le contexte du coronavirus SARS-CoV-2 lors de l'entrée en Allemagne.

Prière de noter les informations suivantes : il peut y avoir des exceptions aux obligations en matière d'enregistrement, d'attestations et de quarantaine.

Dans quelle région ai-je séjourné au cours des dix derniers jours avant mon entrée ?

Liste des pays avec zones à risque actuelles : www.rki.de/risikogebiete

Zone à risque de base	Zone à un taux d'incidence élevé	Zone à variantes du virus	Pas de zone à risque
		<p>Nouvelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de transport ▪ Restrictions d'entrée partielles <p>très peu d'exceptions !</p>	
<p>Avant l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> Test négatif, attestation de convalescence ou de vaccination (également possible jusqu'à 48h après l'entrée, si vous n'arrivez pas par avion) 	<p>Avant l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> Test négatif, attestation de convalescence ou de vaccination <p>seulement peu d'exceptions !</p>	<p>Avant l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Enregistrement <input checked="" type="checkbox"/> Seulement test négatif <p>très peu d'exceptions !</p>	<p>Avant l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Si vous arrivez <u>par avion</u> : Test négatif, attestation de convalescence ou de vaccination ; <p>seulement très peu d'exceptions !</p>
<p>Après l'entrée :</p> <p>👉 Le cas échéant, rattrapper un test de dépistage (au plus tard 48h après l'entrée)*</p> <p>Quarantaine**, exceptions applicables surtout aux personnes guéries et vaccinées; fin précoce de la quarantaine après présentation d'un test négatif</p>	<p>Après l'entrée :</p> <p>Quarantaine**, exceptions applicables surtout aux personnes guéries et vaccinées; fin précoce de la quarantaine après présentation d'un résultat de test négatif à partir du 5^{ème} jour</p>	<p>Après l'entrée :</p> <p>Quarantaine**, seulement très peu d'exceptions ; pas d'exceptions applicables aux personnes guéries et vaccinées</p>	<p>Après l'entrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas d'obligations

*Vous trouverez des informations sur les possibilités de test en Allemagne ici : www.116117.de / tél.: 116117

**L'obligation de se mettre en quarantaine se terminera, pour l'instant, au 28/07/2021.

Feuille d'information présentant les règlements en vigueur pour des personnes entrant en Allemagne dans le contexte du coronavirus SARS-CoV-2 :

https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/merkblatt-dea.html?fbclid=IwAR2W9XX4YnK5FpFmFN_ANBr0yfNqMvjOMMbZGuM3uh7hzmP-DLzLRE4Rtao

Questions sur la quarantaine et les exceptions à la quarantaine obligatoire :

Précision : La quarantaine obligatoire lors de l'entrée dans le pays est réglementée, au niveau fédéral, par l'ordonnance sur les conditions d'entrée en Allemagne dans le contexte du coronavirus. L'obligation de se mettre en quarantaine se terminera, pour l'instant, au 28/07/2021.

- Si vous avez séjourné dans une zone à risque, vous serez obligé de vous diriger directement vers votre domicile - ou un autre logement à votre destination - et vous isoler pendant dix jours (**quarantaine au domicile**). Après un séjour antérieur dans une zone à variantes du virus, la durée de l'isolement s'élève à 14 jours.
- Pendant cette quarantaine, il est interdit de quitter la maison ou l'appartement et de recevoir des visiteurs. N'oubliez pas : Cette mesure sert à protéger votre famille, vos voisins et tous ceux qui vous entourent. Les violations du régime de quarantaine peuvent être sanctionnées par des amendes !
- La quarantaine au domicile peut être levée prématurément ou ne doit pas être commencée si une attestation de convalescence, une attestation de vaccination ou un résultat de test négatif sont transmis à l'autorité compétente via le portail d'entrée de la République fédérale d'Allemagne sous le lien <https://einreiseanmeldung.de/#/>. En cas de séjour antérieur dans une zone à un taux d'incidence élevé, le test visant à terminer la quarantaine précocement doit avoir été effectué au plus tôt cinq jours après l'entrée. Après un séjour antérieur dans une zone à variantes du virus, il n'y a aucune possibilité de raccourcir la durée de l'isolement.
- **Vous trouverez plus d'informations sur l'obligation de quarantaine et les exceptions ici :** <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>

À quoi dois-je faire attention pendant le voyage et pendant mon séjour en Allemagne ?

- Veuillez tenir compte des dispositions applicables dans votre Land. Ce lien vous permet d'accéder les sites web des Länder : <https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/coronavirus/corona-bundeslaender-1745198>

- Vous pouvez vous protéger et protéger les autres **en réduisant les contacts** et en respectant les gestes et mesures barrières (**distanciation + hygiène + vie quotidienne avec masque + aération**): <https://www.infektionsschutz.de/coronavirus/alltag-in-zeiten-von-corona.html>
- En cas de **symptômes** typiques **d'une maladie** coronarienne (toux, fièvre, écoulement nasal, perturbation de l'odorat ou du goût), contactez votre médecin de famille par téléphone ou contactez le service médical de garde (www.116117.de / tél.: 116117). Installez-vous dans un abri approprié, isolez-vous et ne recevez pas de visiteurs.
- Veuillez utiliser l'**application de traçage du Covid-19** (<https://www.corona-warn.app/de/>).
- La Déléguée du Gouvernement fédéral à l'intégration fournit également des informations complètes en plusieurs langues sur les **règles de conduite** et les recommandations pour la protection contre le COVID-19 : <https://www.integrationsbeauftragte.de/ib-de/amt-und-person/informationen-zum-coronavirus>

Où trouver d'autres informations ?

Questions sur l'interdiction de transport et sur les exceptions :

- <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>

Questions sur les restrictions d'entrée applicables aux zones à variantes de virus :

- www.bmi.bund.de/SharedDocs/faqs/DE/themen/bevoelkerungsschutz/coronavirus/coronavirus-faqs

Questions sur les attestations et les exceptions à l'obligation de fournir des attestations :

Vous trouverez ici les réponses relatives aux attestations de test, de convalescence et de vaccination, par exemple les exceptions à l'obligation de fournir des attestations et les exigences auxquelles ces attestations doivent répondre : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>

Questions sur l'enregistrement et les exceptions à l'obligation de s'enregistrer :

Avant votre entrée, vous avez effectué l'enregistrement numérique. Ici, vous trouverez des réponses par rapport à l'enregistrement numérique des entrées : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>